

## CONCOURS LA VIRÉE DE MAGASINAGE TD (le « Concours »)

### RÈGLEMENT OFFICIEL

**AUCUN ACHAT N'EST REQUIS POUR PARTICIPER OU GAGNER. VOUS N'AUGMENTEREZ PAS VOS CHANCES DE GAGNER EN FAISANT UN ACHAT.**

**1. COMMANDITAIRE :** Le Commanditaire du Concours est la Banque Toronto-Dominion, 77, rue King Ouest, Tour TD Nord, 9<sup>e</sup> étage, Toronto (Ontario) M5K 1A2 (le « **Commanditaire** »).

**2. ADMISSIBILITÉ :**

- (a) Le Concours s'adresse uniquement aux résidents du Canada qui ont atteint l'âge de la majorité légale dans la province ou le territoire où ils résident au moment de leur participation.
- (b) Les personnes suivantes et les personnes qui partagent leur domicile (qu'elles fassent partie ou non de leur famille) ne sont pas admissibles au Concours : employés, dirigeants, administrateurs, actionnaires, mandataires, représentants, successeurs et ayant droit (i) du Commanditaire; (ii) de Rogers Blue Jays Baseball Partnership (« **RBJBP** »), propriétaire de l'équipe *Toronto Blue Jays*<sup>MC</sup> de la Ligue majeure de baseball (l'« **Équipe** »); (iii) des Entités de la MLB (définies ci-dessous); (iv) de leur société mère et des sociétés membres de leur groupe et de leurs filiales respectives; et (v) de toute autre entreprise associée au Concours. Les « **Entités de la MLB** » désignent le Bureau du Commissaire du Baseball (le « **BCB** »), ses agences, comités, sous-comités et conseils, MLB Advanced Media, L.P. (« **MLBAM** »), Major League Baseball Properties, Inc, The MLB Network, LLC, les équipes de la Ligue majeure de baseball (les « **Équipes de la MLB** »), leurs sociétés mères et les sociétés membres de leur groupe, leurs filiales et les entités qui y sont liées et qui y sont apparentées, toute entité qui contrôle ou contrôlera les Équipes de la MLB ou le BCB, qui est ou sera contrôlée par eux ou qui est ou sera contrôlée par la même entité qu'eux, ou les propriétaires, commandités et commanditaires, actionnaires, administrateurs, dirigeants, employés et mandataires des entités susmentionnées.
- (c) Le Commanditaire et RBJBP peuvent en tout temps exiger une preuve d'identité ou d'admissibilité au Concours. Un participant qui n'est pas en mesure de fournir cette preuve pourrait être disqualifié. Tous les renseignements personnels et autres renseignements demandés et fournis aux fins du Concours doivent être véridiques, complets, exacts et exempts de tout élément susceptible d'induire en erreur. Le Commanditaire et RBJBP se réservent le droit, à leur entière discrétion, de disqualifier un participant qui fournirait, à quelque étape que ce soit, des détails personnels ou des renseignements faux, incomplets, inexacts ou trompeurs.

**3. COMMENT PARTICIPER**

- (a) La période de participation au Concours commence à 10 h, heure de l'Est (« **HE** »), le lundi 25 janvier 2021 et se termine à 16 h 59 HE le lundi 29 mars 2021 (la « **Période de participation** »).
- (b) **Limite d'une (1) Participation en ligne (définie ci-dessous) par personne et par adresse courriel durant la Période de participation.** À titre d'exemple, si deux (2) personnes admissibles ou plus partagent une même adresse électronique, une (1) seule des deux pourra participer au Concours. Si une (1) personne possède deux (2) comptes de courriel ou plus, elle ne peut participer au Concours qu'une seule fois et seule la première Participation en ligne (définie ci-dessous) reçue de cette personne sera prise en considération.
- (c) Il n'y a qu'une (1) seule façon de participer : en ligne, à bluejays.com. Aucun autre mode de participation ne sera accepté. Pour participer au Concours, visitez le site

[www.bluejays.com/TDShopTilYouDropContest](http://www.bluejays.com/TDShopTilYouDropContest) pendant la période de participation, remplissez le bulletin de participation en ligne (le « **Bulletin de participation** ») comme il est indiqué, en fournissant tous les renseignements requis, et soumettez le Bulletin de participation rempli pour obtenir une (1) participation au Concours (chacune étant une « **Participation en ligne** »). En soumettant une Participation en ligne dûment remplie comme indiqué, vous serez automatiquement inscrit au Concours.

- (d) Il y a deux (2) façons pour un participant d'obtenir cinq (5) participations supplémentaires au Concours : (1) par abonnement à la liste de diffusion; ou (2) par courriel. Aucune autre méthode pour obtenir des participations supplémentaires ne sera acceptée.

**i. Par abonnement à la liste de diffusion :** Un participant recevra cinq (5) participations supplémentaires à ce Concours en soumettant sa participation en ligne si, en remplissant le bulletin de participation, il choisit de s'inscrire à la liste de diffusion pour recevoir des messages électroniques commerciaux du Commanditaire, y compris des renseignements, des promotions et des offres, en cochant la case correspondante.

**OU**

**ii. Par courriel :** Un participant recevra cinq (5) participations supplémentaires à ce Concours si, après avoir soumis sa Participation en ligne, il envoie un courriel à [tbjcontest@bluejays.com](mailto:tbjcontest@bluejays.com) qui (A) a pour objet « Concours La virée de magasinage TD »; (B) comprend une description d'au plus cinquante (50) mots expliquant comment il profiterait d'une virée de magasinage à la boutique *Jay Shop*<sup>MC</sup> pour se préparer en vue de la saison 2021 des *Toronto Blue Jays*<sup>MC</sup>; et (C) précise le nom complet du participant, son adresse, sa ville, sa province, son code postal, son âge et ses numéros de téléphone le jour et le soir (ces renseignements doivent être identiques aux renseignements fournis par le participant dans sa Participation en ligne). Le courriel envoyé pour obtenir cinq (5) participations supplémentaires doit être reçu par RBJBP pendant la Période de participation. La qualité littéraire du texte d'au plus cinquante (50) mots ne sera pas jugée ou utilisée de quelque façon que ce soit dans la détermination des gagnants et n'aura aucun effet sur celle-ci.

Les participations supplémentaires obtenues par le biais de l'abonnement à la liste de diffusion ou par courriel, conformément à ce qui précède, sont ci-après dénommées « **participations supplémentaires** ». Il y a une limite de cinq (5) Participations supplémentaires par participant admissible, quelle que soit la méthode choisie pour obtenir des Participations supplémentaires.

Les Participations en ligne et les Participations supplémentaires seront collectivement appelées « **Participations** ».

- (e) Les ordinateurs de MLBAM seront utilisés comme horloge officielle pour le Concours en ce qui concerne les participations soumises en ligne. Un accès sans frais à Internet est offert dans la plupart des bibliothèques publiques. Les participants sont seuls responsables de la connectivité Internet, des logiciels et du matériel qui peuvent être nécessaires pour créer et soumettre une participation.
- (f) En prenant part au Concours, chaque participant consent à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation de ses renseignements personnels aux fins et de la manière décrites dans le présent règlement. Toute l'information fournie par les participants sur le site [bluejays.com](http://bluejays.com) et recueillie par MLBAM sera traitée conformément aux modalités d'utilisation de MLBAM accessibles sur le site : [mlb.com/tou](http://mlb.com/tou) et la Politique de confidentialité sur le site : [mlb.com/privacy](http://mlb.com/privacy). Les renseignements soumis par les participants sur le site [bluejays.com](http://bluejays.com) seront également fournis à RBJBP et traités conformément à la politique de protection de la vie privée de RBJBP, accessible sur

[www.bluejays.com/privacy](http://www.bluejays.com/privacy), sous réserve des préférences déclarées des participants de temps à autre. Les renseignements limités soumis par les participants sur le site bluejays.com, tel que les adresses courriel des participants qui ont choisi de recevoir des messages électroniques commerciaux (comme des courriels) du Commanditaire, ou les coordonnées qui seront utilisées pour organiser la livraison du prix peuvent être fournis au Commanditaire et seront traités conformément à la Politique de protection de la vie privée du Commanditaire, accessible au [www.td.com/privacy-and-security/privacy-and-security/index.jsp](http://www.td.com/privacy-and-security/privacy-and-security/index.jsp), sous réserve des préférences exprimées par les participants de temps à autre. Les participants en ligne peuvent se voir offrir l'option de recevoir des messages électroniques commerciaux (courriels) ou d'autres communications de la part de MLBAM, RBJBP ou du Commanditaire. Cependant, l'admissibilité au Concours ne dépend pas du consentement des participants à recevoir de tels messages ou de telles communications, et le consentement à en recevoir n'aura aucune incidence sur les chances de gagner des participants. Tous les renseignements soumis par les participants par courriel sont recueillis par RBJBP et traités conformément à la politique de protection de la vie privée de RBJBP, accessible au [www.bluejays.com/privacy](http://www.bluejays.com/privacy), sous réserve des préférences déclarées des participants de temps à autre. Les renseignements limités soumis par les participants par courriel, tel que les coordonnées qui seront utilisées pour organiser la livraison du prix, peuvent être fournis au Commanditaire et seront traités conformément à la politique de protection de la vie privée du Commanditaire, accessible sur [www.td.com/privacy-and-security/privacy-and-security/index.jsp](http://www.td.com/privacy-and-security/privacy-and-security/index.jsp), sous réserve des préférences exprimées par les participants de temps à autre.

- (g) Tous les renseignements soumis par les participants hors ligne sont recueillis par RBJBP ou le Commanditaire et seront accessibles aux deux parties. Tous ces renseignements seront traités par le Commanditaire conformément à la politique de protection de la vie privée du Commanditaire, accessible au [www.td.com/privacy-and-security/privacy-and-security/index.jsp](http://www.td.com/privacy-and-security/privacy-and-security/index.jsp), et par RBJBP conformément à la politique de protection de la vie privée de RBJBP, accessible au [www.bluejays.com/privacy](http://www.bluejays.com/privacy). Le traitement des renseignements par le Commanditaire et RBJBP est assujéti aux préférences exprimées par chaque participant de temps à autre.

**4. DESCRIPTION DU PRIX** Trois (3) prix seront décernés au total (c'est-à-dire un [1] premier prix [définie ci-dessous] et deux [2] prix secondaires [définie ci-dessous]), comme il est décrit ci-dessous :

- (a) **Premier prix** : Un (1) participant admissible remportera un (1) premier prix (le « **Premier prix** ») consistant en la possibilité de choisir des produits et des articles de l'équipe d'une valeur totale de 3 000 \$ (la « **Valeur du premier prix** ») de la boutique *Jay Shop* de RBJBP conformément aux modalités précisées au paragraphe 5(a) du présent Règlement officiel (l'« **Événement de magasinage du premier prix** »). L'Événement de magasinage du premier prix se tiendra avant le vendredi 30 avril 2021, à une date déterminée par le Commanditaire et RBJBP.

La valeur au détail totale estimée du Premier prix est de 3 000 \$ CA.

- (b) **Deuxièmes prix** : Deux (2) participants admissibles remporteront chacun un (1) prix secondaire (individuellement désigné comme un « **Prix secondaire** ») consistant chacun en la possibilité de choisir des produits et des articles de l'équipe d'une valeur totale de 1 000 \$ (la « **Valeur du prix secondaire** ») de la boutique *Jay Shop* de RBJBP conformément aux modalités précisées au paragraphe 5(a) du présent Règlement officiel (individuellement désigné comme un « **Événement de magasinage du prix secondaire** »). Chaque Événement de magasinage du prix secondaire se tiendra avant le vendredi 30 avril 2021, à une date déterminée par le Commanditaire et RBJBP.

La valeur au détail totale estimée de chaque prix secondaire est de 1 000 \$ CA.

Le Premier prix et les Prix secondaires sont ci-après nommés collectivement les « **Prix** ». Il y a une limite d'un (1) Prix par personne.

## 5. CONDITIONS RELATIVES AU PRIX

(a) L'Événement de magasinage du premier prix et l'Événement de magasinage du prix secondaire se dérouleront de la manière suivante :

(i) Au moins sept (7) jours avant L'Événement de magasinage du premier prix ou l'Événement de magasinage du prix secondaire applicable, un représentant de RBJBP enverra à chaque personne gagnante un courriel (à l'adresse courriel indiquée dans le Bulletin de participation de chaque personne gagnante) comprenant :

(A) la date et l'heure de L'Événement de magasinage du premier prix ou de l'Événement de magasinage du prix secondaire, selon le cas (individuellement désigné comme une « **Date de l'événement de magasinage** »), et

(B) une liste des produits et des articles de la boutique *Jay Shop* qui pourront être choisis dans le cadre du Prix applicable (les « **Produits admissibles** ») et la valeur au détail en vigueur à ce moment (incluant les taxes) de ces Produits admissibles (collectivement désignés la « **Liste des produits** »).

La valeur au détail en vigueur de chaque Produit admissible compris dans la Liste des produits sera déterminée par RBJBP à sa seule discrétion et elle peut être modifiée par RBJBP à sa seule discrétion. RBJBP ne modifiera d'aucune manière, y compris pour atteindre un prix équivalent, le prix des articles compris dans la Liste des produits à la demande de la personne gagnante. Il est entendu que les Produits admissibles compris dans la Liste des produits qui sera remise à chaque personne gagnante seront assujettis à la disponibilité et pourront être changés (dans chaque cas, à la seule discrétion de RBJBP) à tout moment suivant la remise de la Liste des produits aux personnes gagnantes.

(ii) À la Date de l'événement de magasinage applicable, un représentant de RBJBP téléphonera au gagnant du Prix (en composant le numéro indiqué dans le Bulletin de participation de la personne gagnante) et lui demandera de nommer les articles de la Liste des produits qu'il désire choisir. La personne gagnante peut choisir des articles jusqu'à une valeur totale (incluant les taxes) qui correspond à la Valeur du premier prix ou à la Valeur du prix secondaire, selon le cas. Les frais d'expédition des Produits admissibles choisis par une personne gagnante à la Date de l'événement de magasinage seront assumés par le Commanditaire.

(iii) Après la Date de l'événement de magasinage applicable, toute somme non dépensée par rapport à la Valeur du premier prix ou à la Valeur du prix secondaire, s'il y a lieu et selon le cas, sera remise à la personne gagnante sous la forme d'une carte-cadeau (la « **Carte-cadeau** ») pouvant être utilisée par la personne gagnante applicable à la boutique *Jays Shop* à une date ultérieure, selon les modalités d'utilisation de la Carte-cadeau. Le cas échéant, la personne gagnante peut utiliser la Carte-cadeau :

(A) en magasin à l'un des points de vente *Jays Shop* ayant pignon sur rue au (I) 1 Blue Jays Way, Toronto, Ontario, M5V 1J4 (situé près de la porte 5 du *Rogers Centre*<sub>MC</sub>), et au (II) 220 Yonge Street, Toronto, Ontario, M5B 2H1 (CF Toronto Eaton Centre, premier étage),  
**ou**

(B) par téléphone, conformément aux instructions qui seront remises par RBJBP à la personne gagnante applicable ou après la Date de l'événement de magasinage applicable.

Il est entendu que la Carte-cadeau **ne peut** être utilisée pour acheter des articles offerts sur toute plateforme de vente en ligne, y compris mlbshop.com ou mlbshop.ca.

(iv) Les restrictions additionnelles suivantes s'appliquent aux Produits admissibles, à l'Événement de magasinage du premier prix et à l'Événement de magasinage du prix secondaire :

(A) au plus, trois (3) chandails de baseball authentiques peuvent être choisis par chaque personne gagnante;

(B) chaque personne gagnante peut seulement choisir des Produits admissibles qui sont expressément indiqués dans la Liste des produits. Il est entendu qu'une personne gagnante n'aura pas l'autorisation de choisir des cartes-cadeaux, des cartes prépayées (y compris des cartes de crédit ou de débit prépayées), des cartes prépayées promotionnelles ou toute autre carte prépayée, ou tout produit ou article offert seulement sur des plateformes en ligne en lien avec la MLB ou l'Équipe, lesquels produits ne sont pas compris dans la Liste des produits; et

(C) Si une personne gagnante souhaite acheter des produits qui dépassent la Valeur du premier prix ou la Valeur du prix secondaire, selon le cas, elle sera exclusivement responsable de payer tout coût additionnel (y compris tous frais d'expédition connexes).

(b) Indépendamment de toute disposition contraire aux présentes, une personne gagnante doit être disponible pour participer à l'Événement de magasinage du premier prix ou à l'Événement de magasinage du prix secondaire, selon le cas, à la Date de l'événement de magasinage applicable. Si une personne gagnante n'est pas en mesure de participer à l'Événement de magasinage du premier prix ou à l'Événement de magasinage du prix secondaire, selon le cas, à la Date de l'événement de magasinage applicable, elle sera réputée avoir renoncé au Prix dans son entièreté et une autre personne gagnante pourrait être sélectionnée conformément au présent Règlement officiel.

(c) Tous les Prix du Concours doivent être acceptés tels quels et ne peuvent être transférés, revendus, échangés commercialement, cédés ou échangés contre de l'argent. **Chaque personne gagnante accepte expressément de ne pas revendre ou échanger commercialement, de quelque façon que ce soit, ou de tenter de revendre ou d'échanger commercialement, de quelque façon que ce soit, le Prix (incluant tous Produits admissibles choisis ou obtenus dans le cadre de l'Événement de magasinage du premier prix ou de l'Événement de magasinage du prix secondaire, selon le cas), en totalité ou en partie.**

(d) Le Commanditaire et RBJBP se réservent le droit de substituer tout Prix annoncé (ou toute portion de celui-ci) par un autre prix de valeur comparable ou supérieure à leur seule et absolue discrétion, pour quelque raison que ce soit. Le prix peut ne pas être exactement tel qu'annoncé et, sauf en cas de mention explicite aux présentes, chaque prix lié au Concours est fourni « tel quel », sans aucune garantie.

(e) Tous les détails du Prix, y compris la nature et la durée exactes de l'Événement de magasinage du premier prix et de l'Événement de magasinage du prix secondaire, seront déterminés à la seule discrétion du Commanditaire ou de RBJBP. Chaque personne gagnante doit avoir l'âge de la majorité dans sa province ou son territoire de résidence. Chaque personne gagnante sera

pleinement responsable de toutes les taxes fédérales, provinciales et municipales (y compris l'impôt sur le revenu et les retenues fiscales).

- (f) Tous coûts et frais additionnels associés à l'acceptation et à l'utilisation d'un Prix non précisés par les présentes en réclamant, en acceptant ou en utilisant le Prix incombent entièrement à la personne gagnante.

## 6. TIRAGES AU SORT :

- (a) **Tirage du premier prix :** Vers 17 h 30 HE, le mardi 30 mars 2021, un représentant de RBJBP ou une autre personne désignée par RBJBP sélectionnera par tirage au sort un (1) gagnant potentiel du Premier prix parmi toutes les Participations admissibles reçues pendant la Période de participation (le « **Tirage du premier prix** »).

Les chances de gagner le Premier prix dépendent du nombre de Participations admissibles reçues pendant la Période de participation et du fait que les participants choisissent ou non de soumettre des Participations supplémentaires.

- (b) **Tirages des prix secondaires :** Vers 18 h HE, le mardi 30 mars 2021, un représentant de RBJBP ou une autre personne désignée par RBJBP sélectionnera par tirage au sort deux (2) gagnants potentiels de Prix secondaires parmi toutes les Participations reçues pendant la Période de participation (individuellement, un « **Tirage du prix secondaire** »).

Les chances de gagner un prix secondaire dépendent du nombre de Participations admissibles reçues pendant la Période de participation et du fait que les participants choisissent ou non de soumettre des Participations supplémentaires.

Limite de un (1) Prix par personne pendant la durée du concours.

- 7. **AVIS :** Chaque gagnant potentiel sélectionné conformément à l'article précédent sera contacté par un représentant de RBJBP par téléphone au numéro indiqué sur son Bulletin de participation afin de déterminer s'il est admissible, à la seule discrétion du représentant de RBJBP. Si un gagnant potentiel ne répond pas à un tel avis dans les deux (2) jours ouvrables, répond incorrectement à la question réglementaire (décrite plus en détail ci-dessous), comme il est déterminé par le Commanditaire ou RBJBP à sa seule discrétion, ou refuse le Prix applicable pour une raison quelconque, il sera disqualifié, le prix applicable sera perdu et, si le temps le permet, à la discrétion du Commanditaire, un autre gagnant potentiel pourra être sélectionné au hasard parmi toutes les Participations admissibles reçues pendant la Période participation.

## 8. DÉCLARATION D'UN GAGNANT

- (a) Pour être déclaré gagnant et réclamer le Prix applicable, un gagnant potentiel devra (i) être admissible en vertu du présent Règlement officiel; (ii) répondre correctement, sans aide quelconque, mécanique ou autre, à une question réglementaire dans un délai établi, qui sera posée par téléphone à un moment mutuellement convenu; et (iii) signer un formulaire de dégageant de responsabilité et, sauf si la loi l'interdit, de consentement à la publicité dûment rempli et tout autre document qui peut être raisonnablement exigé par le Commanditaire ou RBJBP, et retourner toute la documentation requise au Commanditaire (ou sur demande, à RBJBP) avant la date indiquée sur le formulaire.

- (b) Si tous les documents requis ne sont pas dûment remplis, signés et retournés dans les délais prescrits, ou si un gagnant potentiel ne se conforme pas au présent Règlement officiel, il sera disqualifié et le Prix applicable sera annulé et, à la seule discrétion du Commanditaire et de RBJBP et si le temps le permet, un autre gagnant potentiel pourra être sélectionné au hasard parmi toutes les autres participations admissibles reçues pendant la Période de participation.

## 9. DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ ET CONSENTEMENT À LA PUBLICITÉ :

- (a) En participant au Concours et en soumettant une Participation, chaque participant (i) accepte d'être lié par le présent Règlement officiel, y compris toutes les exigences de Participation; (ii) accepte que les décisions du Commanditaire et de RBJBP sont finales et sans appel; (iii) exempte, libère et décharge à jamais le Commanditaire, RBJBP, les autres Entités de la MLB, Facebook, Inc. (« **Facebook** »), Instagram, Inc. (« **Instagram** »), Twitter, Inc. (« **Twitter** »), chacune de leurs sociétés mères, sociétés affiliées et filiales respectives, toute autre société associée au Concours (y compris les fournisseurs de prix et les fournisseurs de matériel ou de services liés au Concours) et tous leurs employés, administrateurs, dirigeants, actionnaires, mandataires, représentants, successeurs et ayants droit respectifs (collectivement, les « **Renonciataires** ») de toute action, cause d'action, poursuite, dette, cotisation, compte, réclamation, dommage, responsabilité, perte, préjudice, coût ou dépense, y compris, mais sans s'y limiter, toute responsabilité pour toute blessure, perte ou tout dommage de toute nature subi par le participant ou toute autre personne, y compris un préjudice personnel, le décès ou les dommages matériels découlant du Concours ou liés de quelque façon que ce soit, directement ou indirectement, au Concours, y compris, mais sans s'y limiter, la participation du participant au Concours, toute violation du présent Règlement officiel, l'attribution, la réception, la possession, l'utilisation ou la mauvaise utilisation d'un prix du Concours (ou d'une partie de celui-ci), et tout voyage ou activité lié à la réception ou à l'utilisation d'un Prix du Concours, et à la violation de tout droit de propriété intellectuelle ou de tout droit à la publicité, à la personnalité ou à la vie privée, et accepte d'indemniser entièrement les renonciataires, Instagram, Twitter et Facebook de toute réclamation par des tiers relativement à ce qui précède.
- (b) En acceptant un Prix, le gagnant autorise le Commanditaire, RBJBP, MLBAM, les autres Entités de la MLB et leurs mandataires respectifs à utiliser dans toute publicité connexe son nom, celui de sa municipalité et de sa province ou de son territoire de résidence, sa photographie, son image, son portrait, sa voix et ses déclarations au sujet du Prix aux fins de publicité et de promotion à l'échelle mondiale, à perpétuité, dans tous les médias existant maintenant ou à l'avenir et conçus dans le monde entier (y compris Internet), sans réserve ni rémunération ou contrepartie additionnelles, ni autre autorisation ou avis, sauf si la loi l'interdit, et le gagnant renonce à tous les droits qu'il pourrait avoir sur les documents produits conformément aux dispositions qui précèdent.

## 10. MODALITÉS GÉNÉRALES DU CONCOURS

- (a) Les Renonciataires ne sont pas responsables (i) des participations, transmissions, courriels ou envois par la poste volés, retardés, incomplets, illisibles, inexacts, mal acheminés, perdus, déroutés, brouillés, endommagés, différés, non livrés, mutilés, retournés pour affranchissement insuffisant ou déformés; (ii) de la perte, de l'interruption ou de la non-disponibilité des réseaux, du câble, des satellites, des serveurs, des prestataires de services Internet, des sites web, ou toute autre connexion, y compris celle utilisée par un site web; (iii) de la disponibilité ou de l'accessibilité ou des erreurs de communications ou encore des défaillances d'ordinateur, de satellite, de téléphone, de câble de transmission, de lignes, ou de toute autre défaillance technique ou transmission altérée, brouillée, différée ou mal acheminée ou de toute défaillance, échec ou difficulté du matériel de transmission de l'équipement ou des logiciels informatiques; (iv) des défaillances ou du mauvais fonctionnement des lignes téléphoniques ou des systèmes téléphoniques; (v) de toute erreur, omission, interruption,

défaut ou délai dans la transmission ou le traitement ou les communications; (vi) de la non-livraison de toute communication ou participation; (vii) des avis par courriel mal acheminés, bloqués ou différés; (viii) des erreurs d'impression, des erreurs typographiques ou d'autres erreurs apparaissant dans le présent Règlement officiel ainsi que dans toute publicité ou tout autre document relié au Concours; (ix) de tout autre problème, erreur ou difficulté de quelque nature relié à des facteurs humains, mécaniques, électroniques, de réseau, d'informatique, de téléphonie, de courrier, de typographie, d'impression ou autre relié ou se rattachant de quelque façon au Concours, y compris, mais sans s'y limiter, les erreurs et les difficultés pouvant survenir dans l'administration du Concours, le traitement des participations ou l'annonce de tout Prix dans tout matériel relié au Concours; (x) de toute information incorrecte ou inexacte, qu'elle soit causée par les utilisateurs du site web, la falsification, le piratage ou par tout équipement ou programme associé au Concours ou utilisé dans le cadre du Concours; ou (xi) de toute blessure ou de tout dommage à l'ordinateur de tout participant ou autre personne lié ou résultant de sa participation au Concours ou du téléchargement ou de l'utilisation du matériel de tout site web.

- (b) Les personnes qui trafiquent ou abusent de quelque aspect du Concours ou du site web ou qui tentent de miner l'exploitation légitime du Concours en trichant, en trompant ou par des pratiques déloyales, ou qui tentent d'ennuyer, d'abuser, de menacer ou de harceler un autre participant ou des représentants du Commanditaire ou de RBJBP, ou qui contreviennent au présent Règlement officiel, comme déterminé à la seule discrétion du Commanditaire ou de RBJBP, seront disqualifiées, et toutes leurs participations seront annulées. Toute tentative visant à nuire délibérément au Concours ou à son exploitation est contraire à la loi et sera passible de poursuites judiciaires par le Commanditaire, RBJBP, MLBAM et leurs mandataires respectifs. Le Commanditaire et RBJBP bénéficieront du droit exclusif de disqualifier un participant ayant contrevenu au présent Règlement officiel ou à toute loi en vigueur rattachée au Concours, et de résoudre tous les litiges à leur seule discrétion. Les Renonciataires (i) ne présentent aucune garantie, assurance ou déclaration de quelque nature concernant un Prix; et (ii) réfutent toute garantie implicite. Le manquement de la part du Commanditaire, de RBJBP ou de MLBAM à obliger l'application d'une modalité du présent Règlement officiel ne constituera pas un manquement à l'égard d'une telle disposition. Tous les litiges seront résolus dans la province de l'Ontario, en vertu des lois applicables de l'Ontario et du gouvernement fédéral.
- (c) Le Commanditaire, RBJBP et MLBAM se réservent le droit, à leur seule discrétion, d'annuler, de suspendre ou de modifier autrement le Concours (ou toute partie de celui-ci) et de modifier le présent Règlement officiel en tout temps et de quelque façon que ce soit, sans avis préalable, pour toute raison, y compris, mais sans s'y limiter, les incidents où un virus, un bogue, une intervention humaine non autorisée ou d'autres causes compromettent l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du Concours (ou toute partie de celui-ci). En cas d'annulation, le Commanditaire et RBJBP pourront choisir de désigner un gagnant et d'attribuer un Prix par voie de tirage au sort effectué parmi les Bulletins de participation admissibles non suspects reçus jusqu'au moment de l'annulation.
- (d) **MISE EN GARDE : TOUTE TENTATIVE VISANT À ENDOMMAGER DÉLIBÉRÉMENT UN SITE WEB ASSOCIÉ AU PRÉSENT CONCOURS OU À ALTÉRER LE CONCOURS OU À MINER LE FONCTIONNEMENT LÉGITIME DU PRÉSENT CONCOURS REPRÉSENTERA UNE VIOLATION DES LOIS CRIMINELLES OU CIVILES ET, DANS UN TEL CAS, LE COMMANDITAIRE DISQUALIFIERA TOUT PARTICIPANT RESPONSABLE D'UNE TELLE TENTATIVE, ET LE COMMANDITAIRE, RBJBP, MLBAM ET LEURS MANDATAIRES RESPECTIFS SE RÉSERVENT LE DROIT D'ENTAMER UNE POURSUITE EN DOMMAGES (COUVRANT NOTAMMENT LES FRAIS JURIDIQUES) AINSI QUE D'EXERCER**



**TOUT AUTRE RECOURS À L'ENCONTRE DE TOUTE PERSONNE RESPONSABLE DE LADITE TENTATIVE, AVEC TOUTE LA RIGUEUR PERMISE PAR LA LOI.**

- (e) Toutes les participations doivent être accompagnées de l'adresse courriel valide du participant et toutes les participations supplémentaires obtenues par courriel doivent être envoyées par l'adresse courriel valide du participant. En cas de litige concernant l'identité ou l'admissibilité d'un gagnant potentiel sur la base de sa participation en ligne, la participation gagnante sera déclarée avoir été présentée par le titulaire autorisé du compte (comme défini ci-dessous) de l'adresse courriel utilisée au moment de la soumission de la participation, dans la mesure où le titulaire autorisé du compte en question est admissible en vertu du présent Règlement officiel. Un gagnant potentiel peut être tenu de fournir, à la demande du Commanditaire ou de RBJBP, la preuve qu'il est le titulaire autorisé du compte applicable, le caractère suffisant de cette preuve devant être déterminé à l'entière discrétion du Commanditaire et de RBJBP. Le « **titulaire autorisé du compte** » est défini comme la personne naturelle à qui le fournisseur de service Internet applicable ou une autre organisation (comme une entreprise ou un établissement d'enseignement) a attribué l'adresse de courriel pour le domaine associé à l'adresse courriel soumise.
- (f) Toutes les données de participation fournies par le biais du bulletin de participation d'un participant sont fournies au Commanditaire, à RBJBP et à MLBAM, selon le cas, et non à Facebook, à Instagram ou à Twitter. Ce Concours n'est aucunement commandité, parrainé ou administré par Facebook, Instagram ou Twitter, ni associé à ces sites. Toutes les questions, opinions ou plaintes concernant le Concours doivent être adressées au Commanditaire, et non à Facebook, à Instagram ou à Twitter.
- (g) Le Concours est assujéti à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables.

**11. RÉSIDANTS DU QUÉBEC** Tout différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec afin qu'il soit réglé. Tout différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

<sup>MC</sup> TORONTO BLUE JAYS, JAYS SHOP et tous les dessins et marques connexes sont des marques de commerce ou des œuvres protégées par le droit d'auteur de RBJBP. Toutes les autres marques de commerce, marques de service et œuvres protégées par le droit d'auteur de la Ligue majeure de baseball sont la propriété des Entités de la MLB concernées. Tous droits réservés. TWITTER, TWEET, RETWEET et le logo Twitter sont des marques de commerce de Twitter, Inc. ou de ses filiales. ROGERS CENTRE est une marque de commerce de Rogers Communications inc. utilisée sous licence.

<sup>MD</sup> Le logo TD et les autres marques de commerce sont la propriété de la Banque Toronto-Dominion ou de ses filiales.